

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité d'Upton

Session spéciale, dûment convoquée, du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi, 10 février à 8h00 à laquelle sont présents :

Le maire suppléant, monsieur Guy Lapointe.

Les conseillers : messieurs : Robert Leclerc;
 Guy Lapointe;
 Richard Sabourin.

La conseillère, madame Nicole Ménard.

La conseillère, madame Barbara Beugger, et le conseiller, monsieur Claude Larocque, sont absent.

Le conseil forme quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant.

Certificat de signification

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai dûment signifié un avis spécial de convocation le 5^e jour de février par communication écrite à tous les membres du conseil ci-haut mentionnés.

Signé à Upton ce 10^e jour de février,

Sylvia Ouellette
Directrice générale adjointe

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 8h00 par un moment de réflexion.

Constatation de l'avis de convocation

Les élus constatent que l'avis de convocation a été signifié selon la Loi.

054-02-2015

Par conséquent, IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que soit adopté l'ordre du jour tel que signifié, et ce, comme suit :

1. Embauche d'une coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire pour le remplacement du congé de maternité de madame Émie Dupont-Courchaine;
2. Période de questions;
3. Levée de l'assemblée.

1. **Embauche d'une coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire pour le remplacement du congé de maternité de madame Émie Dupont-Courchaine**

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire est vacant;

CONSIDÉRANT QUE le départ de madame Émie Dupont-Courchaine est prévu pour le 1er mars 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former la remplaçante de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé de représentants des municipalités de Saint-Valérien et d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE le comité a rencontré en entrevue plusieurs candidats et a recommandé l'embauche de madame Mélanie Borduas St-Pierre;

055-02-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère :

QUE soit embauchée madame Mélanie St-Pierre Borduas et qu'elle entre en poste le mardi 10 février;

QUE son horaire de travail soit de 20 heures par semaine excluant les réunions et les événements;

QUE le taux horaire soit de 18,00 \$.

2. **Période de questions**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

3. **Levée de l'assemblée**

056-02-2015

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et de la conseillère que soit levée la présente assemblée à 8h05.

Guy Lapointe
Maire suppléant

Sylvia Ouellette
Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code Municipal du Québec*, je, Sylvia Ouellette, directrice générale adjointe de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.